CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME MARTINE VASSAL

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 24 Mai 2019

OBJET : Commune de Ceyreste - Contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2018 - Tranche 2018.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Mai 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'allouer à la commune de Ceyreste une subvention de 1.530.808 €, sur une dépense subventionnable de 2.551.346 €HT, au titre de la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2018, conformément au tableau en annexe 1 du rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat, avenant n°2 au contrat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet ;
- d'approuver les mouvements d'affectation comme indiqué en annexe 2 du rapport.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée